



BANQUE des
TERRITOIRES



Faire évoluer le SCoT par le paysage dans le Grand Douaisis

Territoires Conseils
un service Banque des Territoires



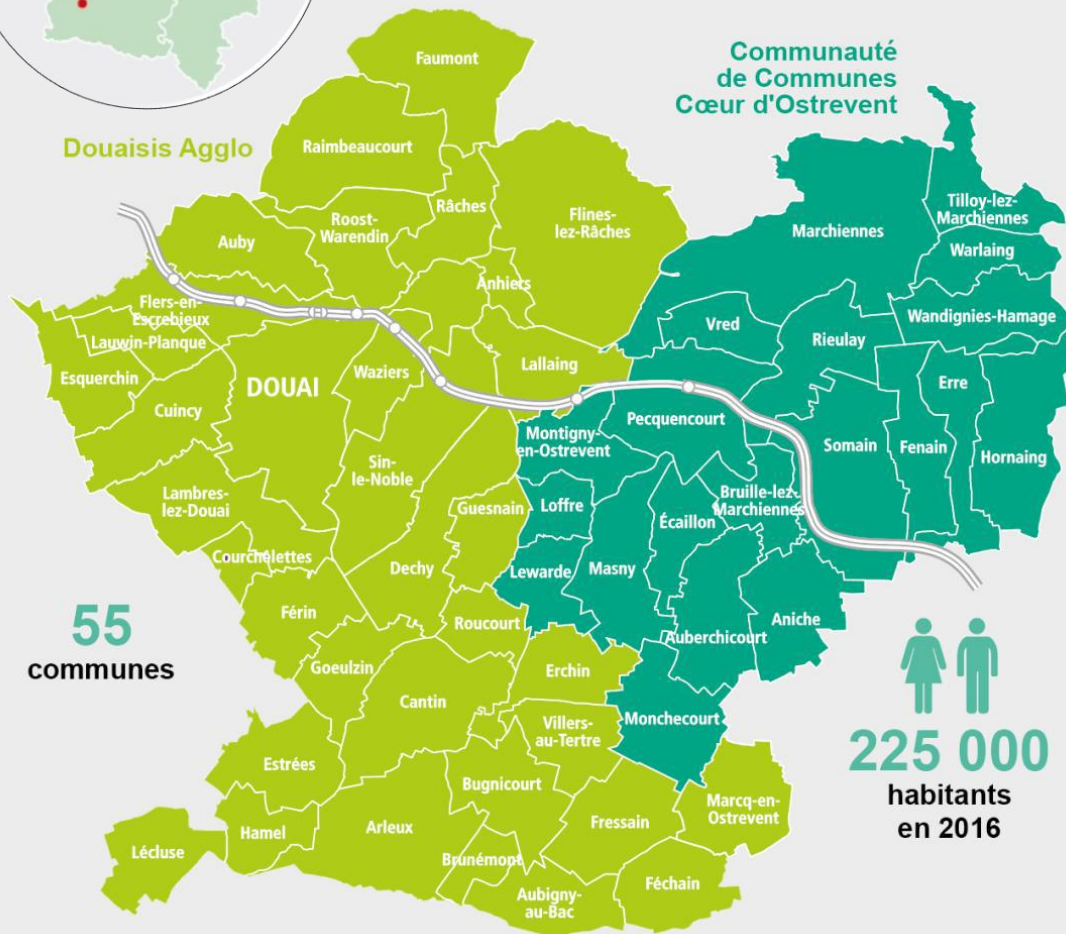
Contexte territorial



2
intercommunalités

Communauté
de Communes
Cœur d'Ostrevent

Douaisis Agglo



55
communes

225 000
habitants
en 2016

- 593 hab / km²
- 30 communes « minières »
- + 80% de logements individuels



Des qualités paysagères reconnues :

- > 1^{er} Parc Naturel Régional (PNR) français (1968)
- > Inscription du Bassin minier au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif » (juin 2012)
- > Une procédure de classement de certains terrils en cours au titre des monuments historiques et des sites classés

Des menaces pèsent :

- > Banalisation des paysages, manque de conscience paysagère
- > Etalement urbain
- > Beaucoup de friches
- > Développer le projet touristique du territoire
- > Développement des dispositifs de production d'ENR.

Enjeu :




- > Faire prendre conscience de l'intérêt d'avoir un paysage de qualité pour l'attractivité et le cadre de vie des habitants
- > Développer le tourisme en s'appuyant sur la richesse paysagère.

Zoom sur le Plan paysage

Qu'est-ce que c'est ? :

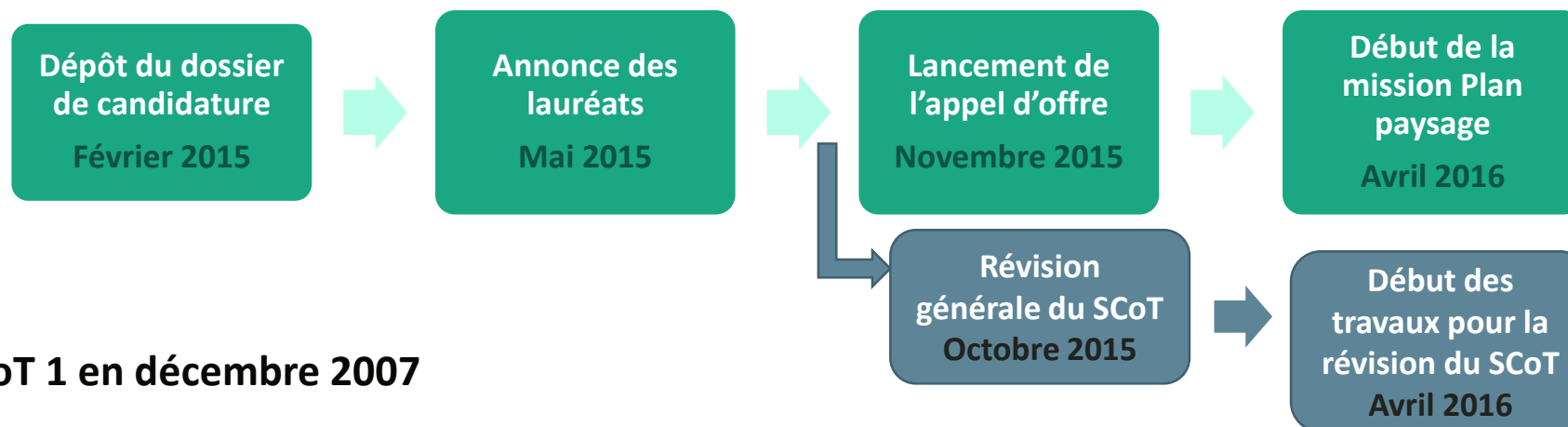
- Un appel à projet lancé tous les 2 ans par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Une subvention de 30 000€ pour les lauréats
- Un accompagnement des services de la DREAL pour mener à bien la démarche

Objectif :

- Appréhender **l'évolution et la transformation des paysages** de manière prospective  **Diagnostic**
- Définir des **ambitions** vers lesquelles le territoire doit tendre  **Objectifs de qualité paysagère (OQP)**
- Etablir un **programme d'actions** relevant des différentes politiques sectorielles,  **Fiches action**
contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère.

Contexte de lancement des procédures

Fin 2014 => Appel à candidature pour le Plan paysage 2015 lancé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire



Approbation du SCoT 1 en décembre 2007

Délibération pour la révision générale du SCoT le 15 octobre 2015

Objectifs :

- > prendre en compte les nouvelles obligations réglementaires qui s'imposent à lui ;
- > actualiser et redéfinir le projet de territoire suite au changement de périmètre ;
- > poursuivre les dynamiques positives engagées avec le SCoT en 2007 ;
- > compléter et corriger les points lacunaires du SCoT de 2007 (notamment sur le volet paysager)

Une ambition nouvelle pour le SCoT 2

Autres projets portés par le SCoT Grand Douaisis :

- Un Plan Climat Air Energie Territorial
- Un schéma de santé
- Etude sur les potentiels en Energies Renouvelables
- La révision du SCoT
- Le plan paysage

DT3E

Douaisis **T**erritoire d'**E**xcellence
Environnementale et **E**nergétique

Définition de 4 ensembles paysagers par le plan paysage

On distingue quatre grands ensembles paysagers dans le Grand Douaisis, qui se partagent eux-mêmes en unités paysagères.

LA PÉVÈLE ET LA PLAINE DE LA SCARPE

- 1.1 La Pévèle et ses balcons
- 1.2 La plaine de la Scarpe

LES PAYSAGES INDUSTRIELS ET MINIERS

- 2.1 Le bassin industriel et minier sur plaine humide
- 2.2 Le bassin industriel et minier sur plateau

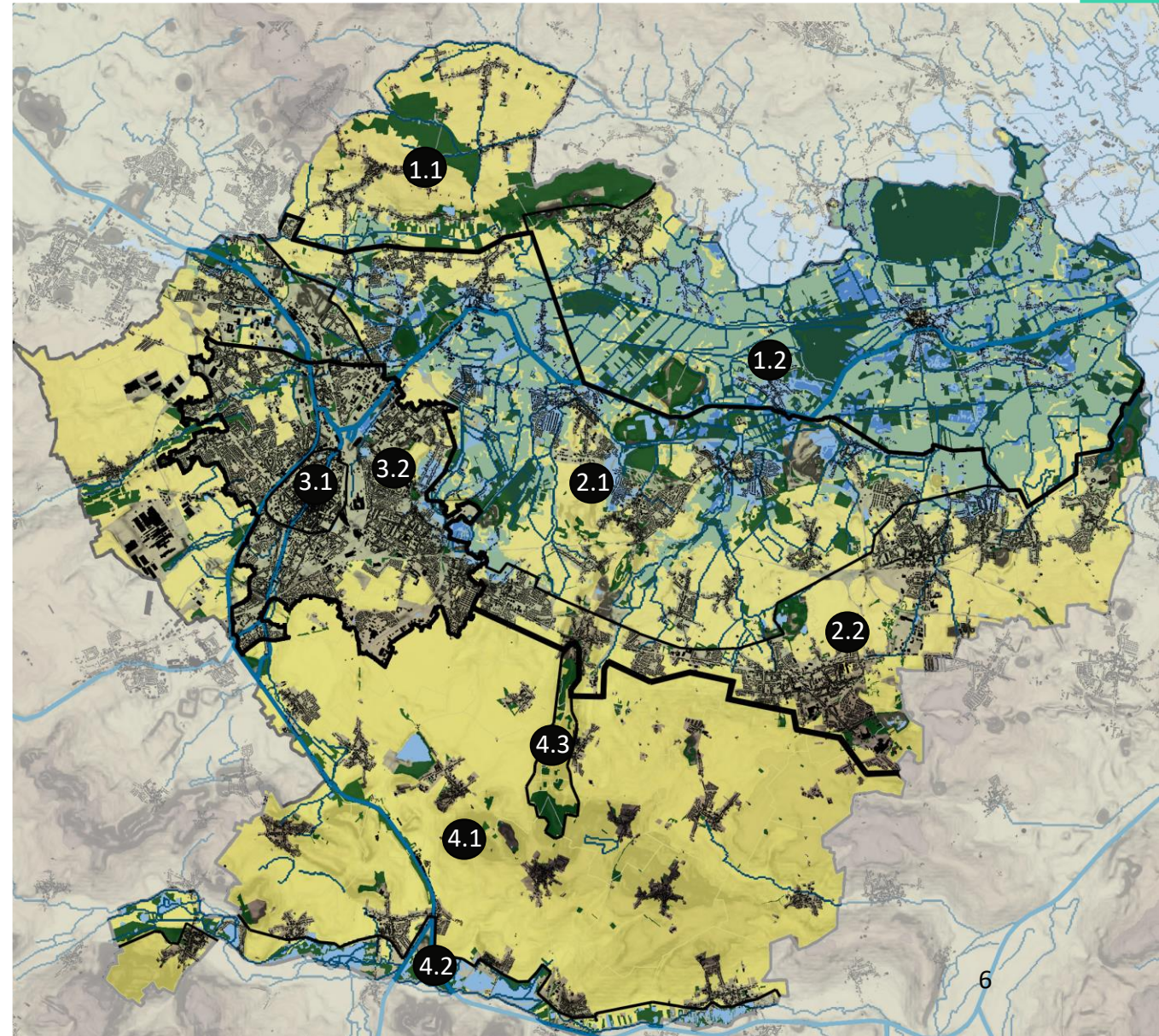
DOUAI ET SON AGGLOMÉRATION

- 3.1 Douai intra-muros
- 3.2 L'agglomération douaisienne

L'OSTREVENT

- 4.1 Le plateau agricole
- 4.2 La vallée de la Sensée
- 4.3 Les Monts d'Erchin

LES GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS ET LEURS UNITÉS PAYSAGÈRES



Un diagnostic paysager partagé

- > **Importance de la concertation avec le grand public dans l'appel à projet Plan paysage.**
- > **Cahier des charges du plan paysage rédigé en ce sens (compétences en animation, sensibilisation) :**
 - **Compétences en animation, sensibilisation auprès de tous public**
 - **Propositions de formes de communication et d'animation innovantes, attrayantes par les bureaux d'étude**

La concertation menée pour le plan paysage a servi le SCoT.

Un diagnostic paysager partagé

> Une lettre d'information sur le plan paysage

-distribution dans chaque mairie,

-mise en ligne sur le site internet du SCoT,

-distribution à l'occasion de la foire expo de Douai (stand organisé dans le cadre de la révision du SCoT),

> Mise en place d'un blog pour recueillir les contributions

Exemples de contributions :

sabrina 5 juillet 2016 à 15 h 28 min

Qualités : luxe, calme, volupté...
 Les sites + : les bords de la Sarpe, les zones « natures », le PNR
 Les sites - : le « bétonnage » des bords de la Scarpe en ville...
 Enjeux : conserver des espaces « natures » en ville !
 Pistes d'actions : ???
 Sabrina (Râchoise motivée et impliquée)

★ J'aime

Monique 11 septembre 2016 à 13 h 06 min

La brique rouge : magnifique.
 Une identité de nos villes et villages.

★ J'aime

LE PLAN DE PAYSAGE DU GRAND DOUAISIS

juillet 2016

QU'EST CE QU'UN PLAN DE PAYSAGE ?

Un plan de paysage est un projet partagé impliquant l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, élus, entreprises...
 Quel est le paysage du Grand Douaisis ?
 Comment peut-on le valoriser ?
 Comment renforcer l'identité du territoire ?
 En répondant à ces questions le plan paysage vise à fixer des objectifs en matière de qualité paysagère et à les traduire en programme d'action.
 C'est un outil qui permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local.

LE PLAN PAYSAGE AU SERVICE DES DOCUMENTS D'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

Le syndicat mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale*) du Grand Douaisis a lancé un Plan de paysage sur son territoire. Les pistes d'amélioration préconisées par le plan paysage vont permettre à l'ensemble des acteurs d'agir par des actions simples et concrètes : plantations, qualité architecturale des nouveaux bâtiments, création de cônes de

vue... Ce plan va également alimenter les volets urbanisme et environnement du SCoT en cours de révision. En effet, les élus du Syndicat Mixte du SCoT ont pris la décision de réinterroger le projet de territoire en se posant la question suivante : Quel territoire veut-on pour 2040 ?

QUELLES SONT LES ÉTAPES DU PLAN DE PAYSAGE ?

L'élaboration du plan paysage est prévue sur une durée de 18 mois.

- Phase 1 : Diagnostic paysager et territorial
 Quels sont les principaux atouts et faiblesses du territoire ? Comment les paysages ont-ils évolué ?
- Phase 2 : Définition des objectifs de qualité paysagère
 Quels sont les grands enjeux identifiés ? Vers quels paysages veut-on aller ?
- Phase 3 : Élaboration du programme d'actions
 Quelles sont les actions à mettre en place pour y parvenir ?
- Phase 4 : Suivi du Plan de paysage
 Mise en œuvre des actions par l'ensemble des partenaires du territoire.

* Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à 15/20 ans, pour un territoire donné.



Avant et après construction de quelques pavillons sur des pâtures le long d'un chemin rural : pollution lumineuse, déracinement de vieux arbres non remplacés, paysage rural endommagé

Nous avons besoin de votre expérience pour mener à bien cette démarche. A ce titre, nous pourrions être amenés à vous solliciter afin de :

- ✓ Recueillir vos contributions: cartes postales anciennes, photographies, témoignages...
- ✓ Vous rencontrer pour discuter de votre action, de votre connaissance du territoire et de ses problématiques...
- ✓ Vous inviter à participer à une balade sur le terrain ou à un atelier de travail...

Vous pouvez nous suivre tout au long de la mission sur le site dédié au plan de paysage du Grand Douaisis :

PARLONS PAYSAGE : LE BLOG
www.douaisispaysage.wordpress.com/
 N'hésitez pas à y poster vos commentaires et contributions (cartes postales, photos, témoignages...)

Merçi d'avance pour vos contributions et l'intérêt que vous porterez à cette démarche collective !

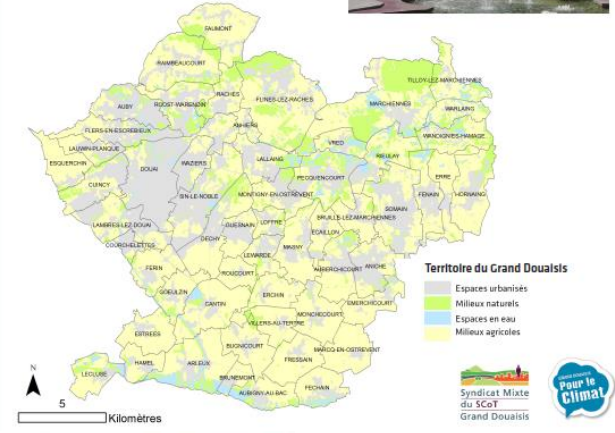
VOUS INTERLOCUTEURS :

Pour **Résonance Urbaine** :
 Lucile Melas (Bureau d'étude missionné)

Pour **Toporama** :
 François Moreau (Bureau d'étude missionné)

Pour le **SCoT du Grand Douaisis** :
 Catherine Haeghaert (Charge de mission environnement)

Nous contacter :
douaisis.paysage@gmail.com



Un diagnostic paysager partagé

> Organisation de 5 balades paysagères à destination du grand public

Communication préalable :

- Article dans la presse
- Information sur le site du SCoT
- Information sur Facebook
- Contacts auprès des associations locales

Objectifs des balades :

- > Recueillir l'avis des habitants sur l'évolution des paysages, ce qui fait qualité, les représentations du paysage et les pistes d'amélioration.
- > Nourrir le diagnostic et engager des pistes d'objectifs de qualité paysagère

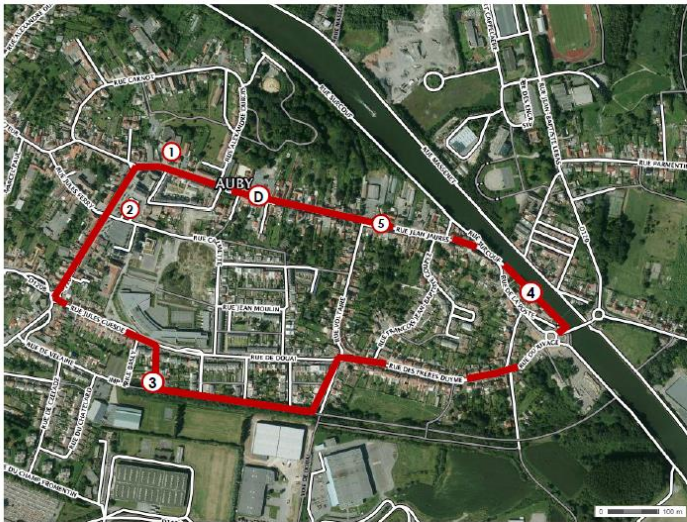


Un diagnostic partagé

Organisation des balades :

- > 5 balades de 2h (3 à pieds, 1 en vélo électrique, 1 en transport en commun)
- > Des groupes de 6 à 10 personnes grand public par balade
- > Des points d'étapes fixés à l'avance ou proposés sur le terrain par les participants.
- > Distribution d'un dossier reprenant le parcours de la balade, les thèmes à aborder, une carte pour y faire des annotations, un tableau à remplir.

DIALOGUE ENTRE PIERRES ET EAU À AUBY*



Point de départ : (D) En face de la Mairie d'Auby - 25 Rue Léon Blum, 59950 Auby

Longueur approximative de la balade : ≈ 3 km

Déplacements : à pied

*Le tracé du trajet, donné à titre indicatif, pourra être adapté durant la balade

LES POINTS OBSERVES

- (D) Départ : en face de la Mairie d'Auby.
- (1) Le cœur du bourg.
- (2) Les espaces publics : usages et qualité.
- (3) Un ancien cavalier transformé en liaison douce.
- (4) Le rapport ville / canal : Scarpe canalisée, paysage industriel...
- (5) L'architecture, qu'elle soit vernaculaire ou moderne : sa préservation, sa dégradation.



Tableau à remplir par les participants aux balades

	Donnez 5 mots pour qualifier l'évolution du paysage du Grand Douaisis depuis 30 ans	Et 5 mots pour qualifier vos attentes pour demain
Le patrimoine minier et industriel <ul style="list-style-type: none"> • Les usines dans le paysage • Les terrils • Les chevalements • Autres... 	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	▶ ▶ ▶ ▶ ▶
Paysages agricoles et milieux naturels <ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de vie • Les paysages naturels • L'agriculture 	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	▶ ▶ ▶ ▶ ▶
Villes et villages <ul style="list-style-type: none"> • L'architecture et formes urbaines • Les matériaux de construction • L'aménagement • Les cités minières... 	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	▶ ▶ ▶ ▶ ▶
L'eau <ul style="list-style-type: none"> • La vallée de la Sensée et ses milieux humides • La Scarpe : épine dorsale de Douai, voie d'eau industrielle • La Scarpe, canalisée ou non, et ses affluents • Le rapport à l'eau 	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	▶ ▶ ▶ ▶ ▶

Un diagnostic partagé

Résultats des balades :

Entre 11 et 15 participants pour chaque balade

Extrait des résultats des questionnaires distribués durant les balades :

REMARQUES POSITIVES / NÉGATIVES ET ATTENTES POUR DEMAIN 1/4

THÉMATIQUE : LE PATRIMOINE MINIER ET INDUSTRIEL

REMARQUES POSITIVES

TERRILS



Termes associés : valeurs historiques et patrimoniales- identités- fierté - bien aménagés - reconversion - valorisation - végétalisation - tourisme - loisirs...

USINES



Termes associés : fascinantes - marrantes - jolies.

CONTRAINTES ET REGRETS ÉVOQUÉS

TERRILS



Termes associés : non accessibles - sacrifiés.

USINES



Termes associés : mal intégrées dans le paysage, décrépies, polluantes, en friches ...



VOS ATTENTES POUR DEMAIN...

TERRILS

- valoriser le patrimoine historique de la région
- ouvrir les terrils au public
- ne pas privilégier certains usagers
- développer leur potentiel touristique

USINES

- maintenir l'identité industrielle de la région
- requalifier les anciennes usines
- dépolluer les anciens sites industriels
- lutter contre la multiplication des friches



Des ambitions partagées

> Organisation d'un séminaire (1/2 journée) en salle avec élus, techniciens et participants aux balades.

Plan Paysage :

➤ Définition de 4 grands engagements en faveur du paysage

- Lutter contre la banalisation des paysages en renforçant les caractères de chacun des grands ensembles paysagers du Grand Douaisis.

Le Douaisis présente des paysages dont l'histoire, la géographie, les occupations de sol et les dynamiques actuelles sont très diverses. Les paysages de la vallée de la Sensée, par exemple, se distinguent très nettement de ceux de la plaine industrielle et minière de la Scarpe, de l'agglomération douaisienne ou de la Pévèle. Malheureusement, une puissante banalisation des paysages, principalement causée par la péri-urbanisation, mais aussi la prolifération de l'affichage publicitaire et le manque de nature en ville, est à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Cette banalisation affaiblit l'identité du Douaisis, menace son attractivité économique et dégrade le cadre de vie des Douaisiens. Il est donc indispensable qu'elle soit combattue dans chaque action politique.

- Mieux faire connaître la valeur des paysages auprès des décideurs, des habitants, des aménageurs et des touristes.

Longtemps, les paysages du Douaisis furent méconnus ou négligés, voire méprisés. Il n'en est plus de même aujourd'hui : une conscience paysagère est naissante chez les décideurs et beaucoup d'habitants. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que chacun soit convaincu de la valeur de ces paysages et en connaisse tous les caractères.

- Intégrer la question du paysage dans toutes les politiques sectorielles, tous les projets et tous les documents d'urbanisme.

Mener une politique en faveur du paysage ne nécessite pas de créer un nouveau service qui lui serait dédié, avec de nouveaux budgets. Cela suppose de considérer que le paysage traverse toutes les politiques, y compris celles qui lui sont a priori étrangères ; cela nécessite d'avoir une ambition paysagère dans tout projet, quel qu'il soit et où qu'il soit.

- Avoir l'ambition de la qualité pour tout projet d'architecture, d'urbanisme, d'espace public ou d'infrastructure.

Certains projets récents, qu'ils soient publics ou privés, modestes ou ambitieux, qu'ils portent sur l'architecture, l'urbanisme, l'espace public ou les infrastructures, sont jugés peu qualitatifs voire médiocres par nombre de Douaisiens ou d'élus. Si les causes en sont toujours multiples et propres à chaque projet, il y en a une qui semble permanente : la faiblesse du rôle joué par « l'homme de l'art » dans l'élaboration du projet.

> Définition d'environ 5 OQP par ensemble paysager

II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / 2. PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS	26	II. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE / 2. PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS	27
ENJEU 2 : L'HÉRITAGE MINIER ET INDUSTRIEL		ENJEU 3 : L'AGRICULTURE	
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none">• La valorisation du patrimoine minier construit encore présent, ce qui concerne à la fois l'économie du Douaisis (tourisme), l'amélioration du cadre de vie et la préservation de la mémoire du lieu. Le confortement du label UNESCO est également en jeu.• La valorisation des paysages miniers néo-naturels et leur accessibilité.• La reconversion des cavaliers miniers comme liaisons douces et supports d'une trame verte.• Les cités : qu'elles soient minières ou non, les enjeux résident dans leur requalification, leur adaptation aux modes de vie d'aujourd'hui et la relation urbaine qu'elles doivent entretenir avec le bourg ancien.• La centrale électrique d'Hornaing en tant que monument dans le paysage constitue un enjeu en elle-même.	ÉTAT DES LIEUX	<p>Bien que l'activité minière et industrielle ait considérablement transformé le paysage, et bien que l'urbanisation occupe une part croissante du sol, des paysages agricoles, souvent traditionnels, subsistent. L'urbanisation liée à la mine s'étant préférentiellement faite hors des zones inondables (le long de la RD 645), c'est dans les zones humides, et notamment dans la plaine de la Scarpe, que ces espaces ruraux sont restés les plus amples.</p> <p>Aujourd'hui, l'occupation de sol du bassin minier s'apparente à une mosaïque très complexe mêlant l'héritage de l'activité minière, des espaces urbains plus ou moins denses, le réseau de transport et des espaces ruraux traditionnels très anciens.</p>
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Faire de l'héritage de l'activité minière des emblèmes du paysage	ENJEUX	L'enjeu se trouve dans le maintien des espaces agricoles mais aussi la reconquête des terres délaissées ou polluées à des fins agricoles.
	<ul style="list-style-type: none">• En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs / végétalisés, coniques / tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques de l'histoire) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).• En préservant le grandiose des terrils.• En préservant les parvis agricoles.• En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.• En qualifiant mieux les limites et les clôtures des terrils.• En poursuivant les aménagements unitaires et continus des anciens cavaliers.	OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE	Considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier
	Transformer les lieux hérités de l'activité minière en lieux de vie		<ul style="list-style-type: none">• En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles (saules têtards, prairies humides, etc.)• En faisant des espaces agricoles les parvis des emblèmes miniers.
	<ul style="list-style-type: none">• En diversifiant les usages doux sur les terrils et les cavaliers.• En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.		Reconquérir les terres polluées <ul style="list-style-type: none">• En les verdissant pour les dépolluer.• En leur donnant un usage.

Des ambitions partagées

Plan Paysage :

> Traduction des OQP par ensemble paysager en une carte

RENOUVELER LES ESPACES URBANISÉS SUR EUX-MÊMES.

- En promouvant la ville compacte.
- En rénovant les cités dans un double but : améliorer la vie quotidienne et préserver le patrimoine.
- En valorisant l'architecture vernaculaire.
- En donnant à l'espace public plus d'urbanité.

FAIRE DE L'OSSATURE MINIÈRE LA TRAME DE L'URBANISME DE DEMAIN.

- En préservant les tracés et les emprises de l'activité minière et industrielle :
Scarpe canalisée et canal de dérivation.
Cavalier.
- En mettant en scène l'héritage de l'activité minière.
Chevalement (Roost-Warendin, Anhiers, Lewarde).
- En donnant une fonction aux infrastructures minières.

FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES EMBLÈMES DU PAYSAGE.

- En entretenant la diversité des formes de terrils (noirs/ néo-naturés, coniques/ tabulaires...). On trouvera un équilibre entre les terrils noirs (emblématiques) et les terrils néo-naturés (symboles du renouveau).
- En préservant le grandiose et la monumentalité des terrils.
- En préservant les « parvis ».
- En veillant à la visibilité des terrils depuis les axes de circulation.
- En qualifiant mieux les limites des terrils.
- En aménageant les anciens cavaliers de façon unitaire et continue.

FAIRE DE L'HÉRITAGE DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE DES LIEUX DE VIE.

- En diversifiant les usages doux des terrils et des cavaliers.
- En qualifiant mieux les entrées des terrils et en les rendant accessibles à tous.

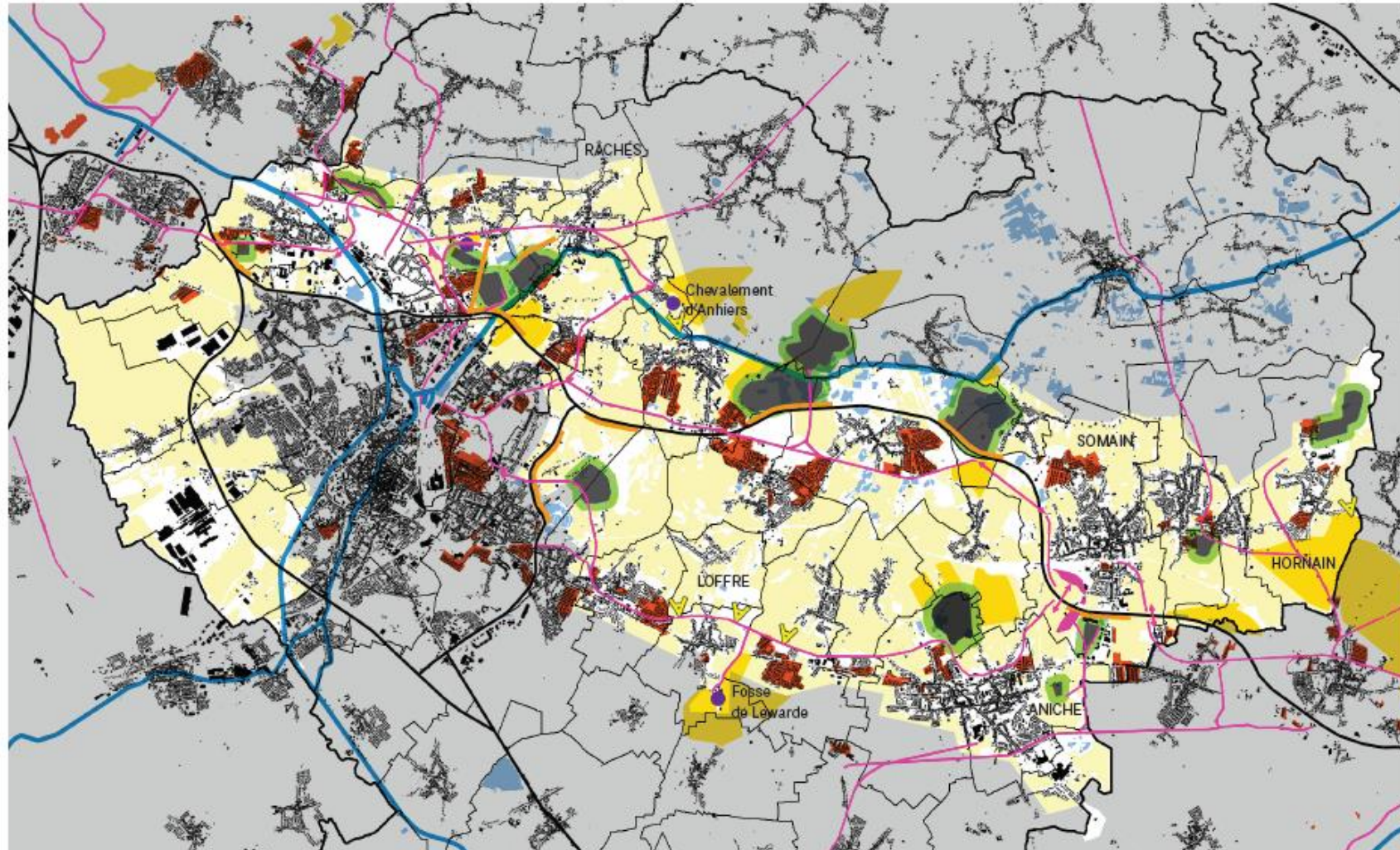
CONSIDÉRER LES PAYSAGES AGRICOLES COMME PARTIES INTÉGRANTES DU BASSIN MINIER.

- En protégeant les emprises agricoles, notamment les formes agricoles traditionnelles.
- En faisant des espaces agricoles les « parvis » des emblèmes miniers.

RECONQUÉRIR LES TERRES POLLUÉES.

- En les verdissant pour les dépolluer.
- En leur donnant un usage.

PRÉSERVER LES VUES.



Des ambitions partagées

- La phase 2 du Plan Paysage, **définition des Objectifs de Qualité Paysagère**, a nourri le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT**

PADD du SCoT :

- **Un chapitre consacré au paysage :**

« Chapitre 7- Mosaïque des paysages : Requalifier, améliorer le cadre de vie, positiver l'identité collective et l'attractivité du territoire »

- **Reprise des engagements du plan paysage + déclinaison en 3 axes stratégiques globaux :**

> **Axe 1** : Préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain

> **Axe 2** : Préserver – reconstituer et mettre en valeur la diversité des paysages naturels et agricoles

> **Axe 3** : Rendre compatibles : excellence énergétique et préservation des paysages; qualifier les paysages de la transition énergétique.

- **Des axes par ensemble paysager issus des OQP**

ZOOM SUR LES AXES PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE

ENSEMBLE PAYSAGER DE LA PEVELE ET PLAINE DE SCARPE

- concilier urbanisation et ouvertures paysagères,
- ré-insérer les espaces boisés dans les politiques d'urbanisme et de paysage,
- faire de la Scarpe un lieu pluriel et rendre visible le réseau hydraulique, dont la diversité est une spécificité de notre territoire,
- préserver les paysages ruraux en protégeant les espaces agricoles et en aménageant des transitions entre urbains et agriculture.

ENSEMBLE PAYSAGER MINIER ET INDUSTRIEL

- renouveler les espaces urbanisés sur eux-mêmes,
- traiter et recycler les sols pollués,
- fonder l'urbanisme de demain sur la trame minière et industrielle,
- reconnaître les paysages miniers comme les emblèmes du territoire, les préserver et les valoriser en conséquence,
- donner une nouvelle vie aux lieux hérités de l'activité minière,
- considérer les paysages agricoles comme parties intégrantes du bassin minier.

DOUAI ET SON AGGLOMERATION

- qualifier les paysages des franges urbaines
- renforcer l'attractivité des zones d'activités et de commerce en améliorant leur image (développement de services aux employés, parcs, etc.)
- tourner l'agglomération Douaisienne vers ses voies d'eau
- qualifier l'espace public pour qualifier le paysage urbain
- renforcer la liaison entre Douai intra-muros et le reste de l'agglomération douaisienne.

L'OSTREVENT

- faire découvrir au plus grand nombre la qualité des paysages de la Sensée en multipliant les accès à l'eau et en multipliant les usages,
- saisir l'occasion du canal Seine-Nord Europe afin de requalifier le paysage du canal de la Sensée,
- renforcer les courtils des villages de plateau,
- veiller à un développement modéré et intégré de l'éolien,
- renforcer les bois d'Erchin pour en faire un lieu de nature et de patrimoine,
- préserver les terres agricoles.

Des ambitions partagées

La phase 2 du Plan Paysage, **définition des Objectifs de Qualité Paysagère**, a aussi nourri **le Document d'Orientations et d'Objectifs**

DOO du SCoT :

- **Un chapitre relatif au paysage**
- **Définition d'orientations globales portant sur l'ensemble du territoire (les 3 axes du PADD)**

Exemples :

- > « Il convient d'encadrer par des règles précises les dispositifs d'affichage publicitaire en particulier en entrée de ville. »
- > « L'intégration harmonieuse des nouvelles constructions avec le patrimoine bâti existant est recherchée (respect des alignements, volumétrie, matériaux...). »
- > « Préserver les coupures d'urbanisation existantes »

Légende

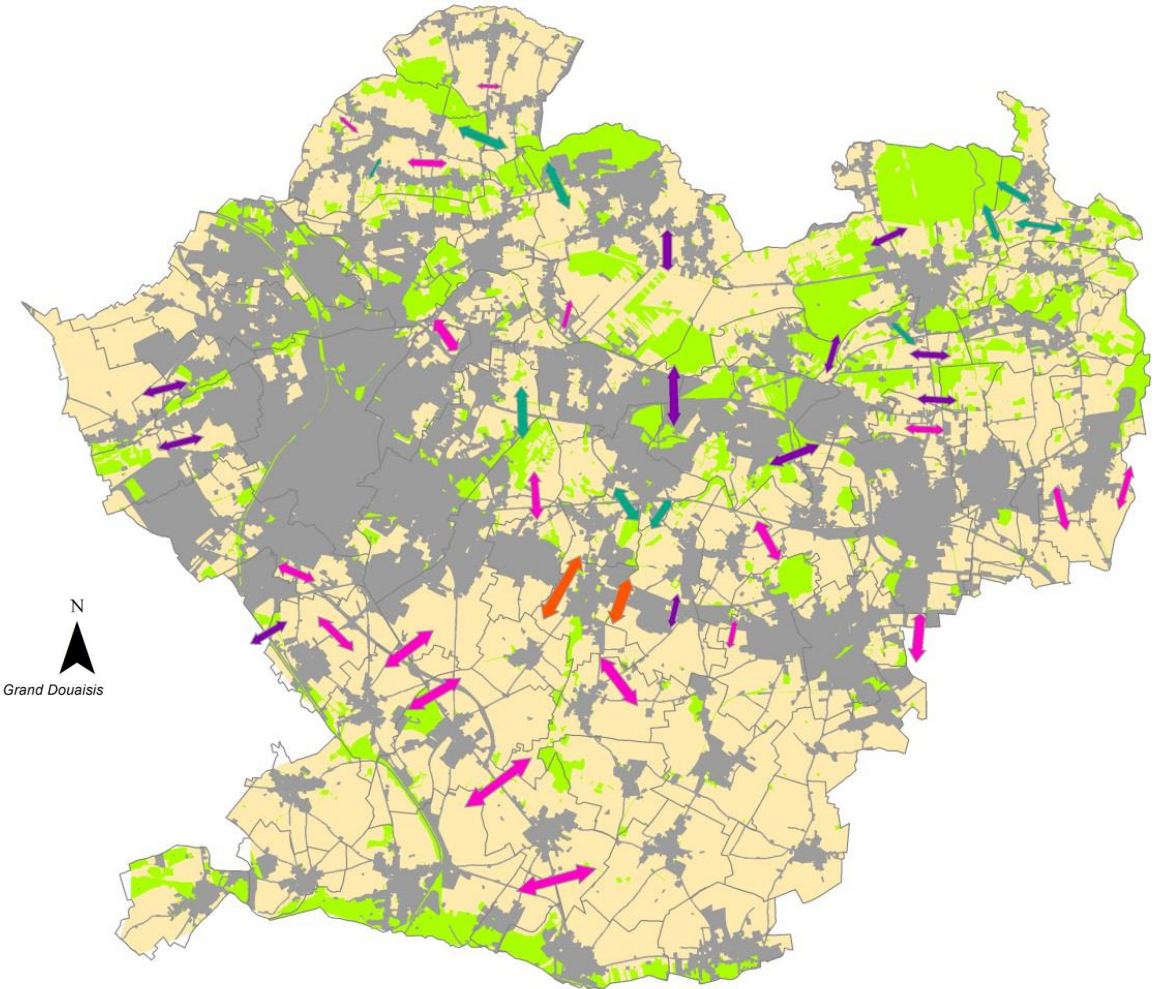
- Espaces artificialisés en 2015
- Espaces agricoles en 2015
- Espaces naturels en 2015

Principales coupures d'urbanisation

- Préserver les perspectives paysagères en y autorisant l'implantation de nouveaux bâtiments à usage agricole sous réserve d'une insertion paysagère
- Préserver les continuités écologiques en y autorisant uniquement l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles sous réserves de prise en compte des continuités écologiques
- Préserver les continuités écologiques et les perspectives paysagères en y interdisant toutes nouvelles constructions
- Préserver les continuités écologiques et les perspectives paysagères en y interdisant toutes nouvelles constructions sur les parcelles identifiées par le SCoT

NB : la largeur des flèches n'a pas d'influence sur le degré de prescription

Principales coupures d'urbanisation



Réalisation : SCoT Grand Douaisis
Novembre 2018

Des ambitions partagées

La phase 2 du Plan Paysage, **définition des Objectifs de Qualité Paysagère**, a aussi nourri **le Document d'Orientations et d'Objectifs**

DOO du SCoT :

➤ Exemple d'orientations définies pour l'ensemble paysager minier et industriel

ZOOM SUR LES AXES PAR ENTITÉ PAYSAGÈRE : ENSEMBLE PAYSAGER MINIER ET INDUSTRIEL

- a. La **rénovation des cités** (minières, ouvrières, jardins, etc.) répond à un triple objectif : améliorer la vie quotidienne, valoriser le patrimoine, mieux insérer ces systèmes urbains souvent enclavés dans leur environnement (aménagement des franges, accroche avec la ville, traitement des voiries...).
- b. La **requalification des espaces publics** répond au double objectif de diversification des usages et d'amélioration de la qualité paysagère.
- c. Dans le tissu urbain du bassin minier, les **opérations d'aménagement au sein des cités minières** doivent se faire en respectant les caractéristiques du tissu minier ainsi que des espaces publics situés aux alentours (front bâti, rythme des façades, hauteurs des constructions, gabarit, revêtement, îlots, jardins...).
- d. Concernant les **bâtiments identifiés pour leur valeur patrimoniale**, en particulier les cités minières *minima* inscrites à l'UNESCO, il convient de créer les conditions du maintien des éléments d'intérêt patrimonial bâti en permettant de les adapter aux exigences actuelles de confort, de fonctionnalité et de performance énergétique. Les évolutions et travaux sont réglementés dans le respect de ce qui est caractéristique des valeurs et spécificités patrimoniales de chaque élément. A titre d'exemple, l'isolation des constructions ne doit pas altérer les spécificités architecturales qui contribuent à leur valeur patrimoniale.
- e. **Les changements de destination du patrimoine industriel et minier délaissé** sont autorisés à condition :
 - de respecter leurs caractéristiques patrimoniales et paysagères,
 - que les changements de destination ne génèrent pas de dysfonctionnement urbain.
- f. La singularité physique de chaque **terril** (boisé, noir, conique, tabulaire...) doit être préservée, le cas échéant reconstituée, voire accentuée.
- g. Les **composantes traditionnelles des espaces agricoles** (saules têtards, prairies humides, haies...), parties intégrantes des paysages ruralo-industriels du bassin minier doivent être protégées.
- h. Les **essences végétales rares liées à la présence de sols pollués** doivent être protégées (pelouses métalliques...).

Des ambitions partagées

Phase 3 du Plan paysage : les fiches actions

- Organisation d'un séminaire regroupant les acteurs majeurs du paysage du Grand Douaisis
- Une trentaine d'actions proposées afin de répondre aux Objectifs de Qualité Paysagère (OQP).
- Objectif du séminaire : sélectionner **trois actions** par ensemble paysager et apporter de premières pistes de réflexions.
- Critères de sélection : capacité de mise en œuvre, urgence à agir.
- Les autres actions restent pertinentes mais seront réalisées dans un second temps.

Des ambitions partagées

Exemple de fiche actions

2. LES PAYSAGES MINIERS ET INDUSTRIELS

48

2.3. « MAINTENIR VOIRE OUVRIR DES «FENÊTRES» SUR L'HÉRITAGE MINIER LE LONG DE CERTAINES ROUTES»

1. CONSTAT

- Les terrils et chevalements sont de véritables repères monumentaux dans un paysage.
- Les routes sont des itinéraires qui offrent le plus de vues sur l'héritage minier.
- L'effet vitrine du patrimoine bâti remarquable bordant les axes routiers.
- Des dynamiques de végétalisation naturelles mais aussi d'urbanisation peuvent fermer des vues vers les grands repères miniers.

2. ENJEUX

- La mise en valeur des éléments de patrimoine minier dans le paysage.



¹Vue sur le chevalement et terril de Roost-Warendin depuis la rue Joliot Curie à Roost-Warendin.

3. OBJECTIFS ET ACTIONS

◇ Préserver durablement les emprises et le caractère ouvert des espaces offrant des vues à distance sur les grands repères miniers.

- Préserver les espaces agricoles faisant office de «parvis».
- Maitriser les dynamiques végétales le long des grands axes routiers.
- Maitriser l'urbanisation aux abords des grands repères miniers.
- Accompagner les agriculteurs pour une bonne intégration paysagère de leurs bâtiments existants ou à venir.

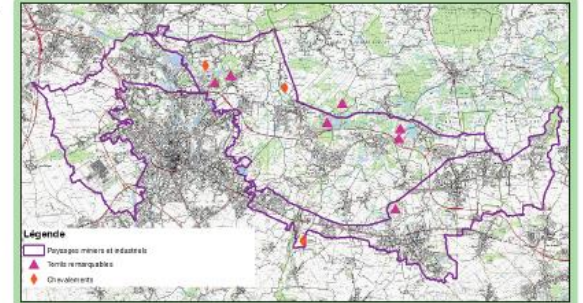
◇ Recréer de nouvelles fenêtres paysagères sur l'héritage minier remarquable.

- Identifier les vues potentielles actuellement masquées par de la végétation.
- Mener des opérations de défrichements ponctuels
- ◇ Faire connaître les paysages
- Mettre en valeur les points d'observation.
- Installer des panneaux d'interprétation du paysage. Intégrer les points d'observation à des boucles de randonnées, promenades.

4. OUTILS

- Étude Qualification et Protection du paysage minier remarquable - Mission bassin minier.
- Documents d'urbanisme.

5. LOCALISATION



6. OBSTACLES ET DIFFICULTÉS

- Les abattages d'arbres et défrichements peuvent être mal perçus par les populations.

7. PORTEURS DE PROJET

- EPCI, communes, gestionnaires, Direction Interdépartementale des Routes, Conseil Départemental

8. PARTENAIRES ET ACTEURS À MOBILISER

- Mission Bassin Minier
- Exploitants agricole
- CAUE pour l'intégration des bâtiments agricoles
- SAFER, chambre d'agriculture et autres partenaires du monde agricole pour l'anticipation des fins d'exploitation, les déprises agricoles ...

9. SOURCES DE FINANCEMENT

- Nombres de nouvelles vues créées
- Opérations de défrichement
- Surfaces agricoles protégées

10. INDICATEURS D'ÉVALUATION

11. OPÉRATIONS DE RÉFÉRENCE

Comment envisager la mise en œuvre du plan paysage ?

Phase 3 du Plan paysage : les fiches actions

⇒ **Opérationnel => pas décliné dans le SCOT**

⇒ **Importance de l'animation**

But :

Garantir dans la durée, la réalisation d'actions concrètes et mettre en cohérence les différentes interventions sur un territoire. C'est se donner les moyens de construire un projet de territoire de qualité.

Quelques hypothèses d'animation :

- >Ambassadeur du plan paysage
- >Balades de terrain avec les élus
- >Observatoire photographique (à destination des habitants)
- >Journée d'information plan paysage suite aux prochaines élections
- >Instance de suivi du plan paysage

Quels liens avec le SCoT ? :

- >Réalisation d'un Porté à Connaissance avec un volet paysage
- >Accompagnement des communes dans leur PLU
- > Accompagnement dans la conception de projets urbains

Conclusion

Intérêt d'avoir conjugué les deux démarches :

- Une place au paysage étoffée dans le SCoT et abordée de manière transversale
- Renforcer la conscience paysagère pour les élus du territoire
- Renforcer la concertation avec le grand public sur un sujet concret et les amener à s'interroger sur des questions d'aménagement de manière plus générale
- Donner une valeur réglementaire au Plan paysage

Difficultés :

- Ne pas sur-mobiliser les élus dans un contexte de révision de SCoT déjà chargé
- Respect des délais pour que les deux procédures restent en cohérence



www.caissedesdepotsdesterritoires.fr

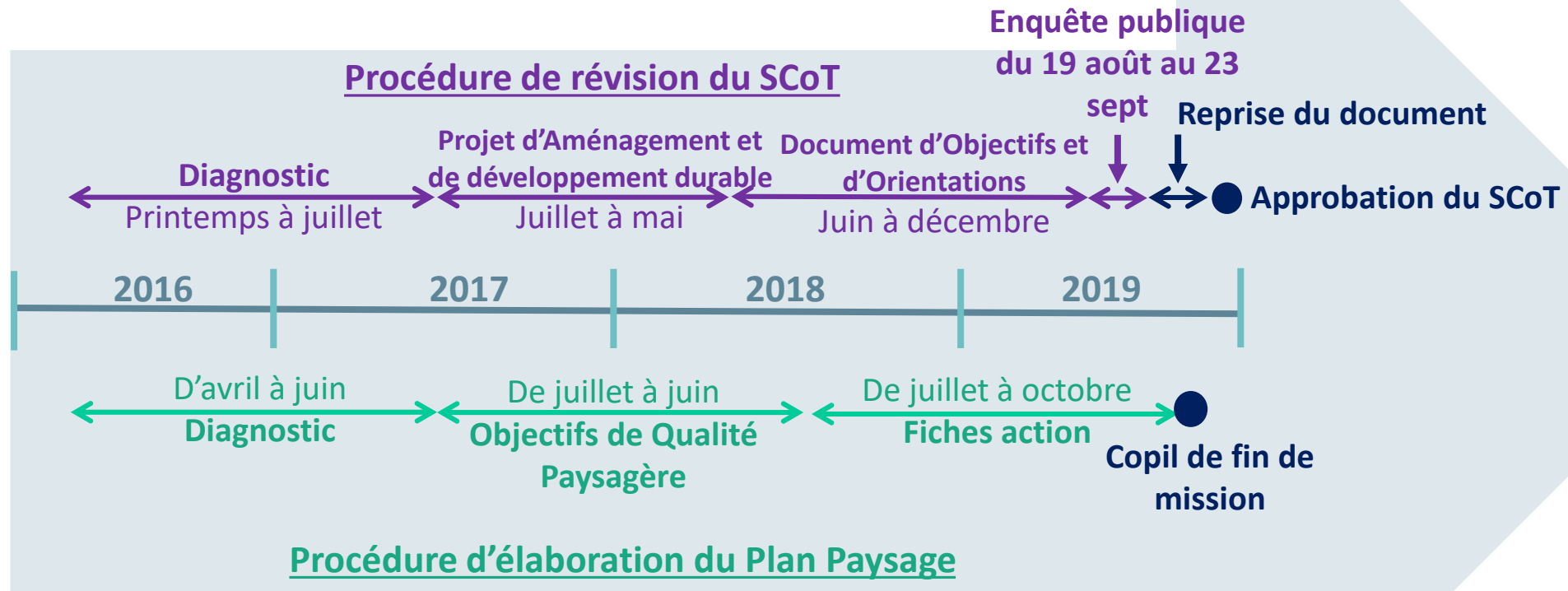
*Service de renseignements juridiques et financiers : 0970 808 809
ou [Poser votre question](#)*

Merci pour votre attention

Annexe 1

Contexte d'élaboration des procédures

Calendriers prévisionnels des deux procédures :



Calendrier initial de réalisation du Plan Paysage : 18 mois soit fin en octobre 2017

phase 1 => 7 mois

phase 2 => 4 mois

phase 3 => 7 mois

Annexe 2 - Ressources

Liens vers sites web et documents :

<https://grand-douaisis.com/scot-mixte-presentation/> pour télécharger l'arrêt de projet du SCoT

<https://grand-douaisis.com/etude/plan-paysage/> pour télécharger l'étude Plan paysage